

# le Mémento de l'administrateur

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

agirc et arrco

## LES CHIFFRES DU MOIS

### 831 600

entreprises représentant 17 millions de salariés effectuent désormais leurs déclarations sociales via la DSN.

### 68,5%

C'est le taux d'accès à la formation des salariés de la branche en 2015, soit une hausse de 0,6 point par rapport à 2014.

Source : Observatoire des métiers et des qualifications, 2016.

### 3 128

diagnostics Bien chez moi ont été commandés en 2015 contre 1 898 en 2014.

Source : instruction Agirc-Arrco 2016 - DAS.

### 40%

des plus de 60 ans présentent une gêne auditive entraînant des problèmes de communication et de limitation de la vie sociale.

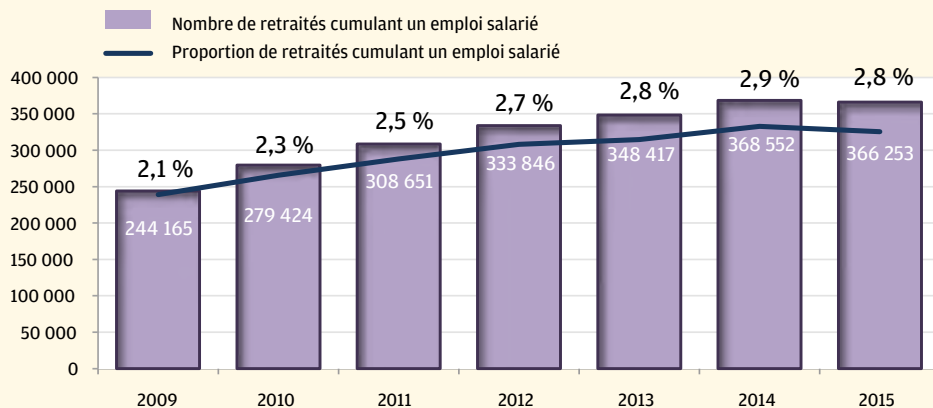
Source : Inpes - Vieillesse et perte d'audition ou la perte de statut de « personne ».

## Évolution du nombre de retraités cumulant un emploi salarié

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1983, le cumul emploi-retraite donne la possibilité à une personne retraitée qui perçoit une pension personnelle du régime général, d'exercer une activité professionnelle et de cumuler ses revenus professionnels et sa retraite, sous réserve de remplir les conditions requises.

Ce dispositif a été assoupli le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le cumul intégral des ressources sans limite de plafond étant la principale modification. Le cumul emploi-retraite permet ainsi aux retraités d'augmenter leurs revenus en reprenant une activité. Les cotisations sociales prélevées durant cette activité

n'ouvrent pas de droits supplémentaires pour la retraite. Suite à l'assouplissement de la mesure prenant effet à compter de 2009, l'effectif des « cumulants » a depuis augmenté à un rythme soutenu au fil des années pour atteindre une évolution de près de + 50% entre 2008 et 2015. Parmi l'ensemble des retraités de droit propre en paiement au 31 décembre 2014, 366 253 d'entre eux, soit 2,8 %, cumulent en 2015 une activité salariée relevant du régime général tout en percevant une pension.



Source : Cnav - SNSP.



ACTION SOCIALE

## Le Prix Agirc-Arrco attribué à l'Ehpad de Pornic

Partenaires de la Semaine bleue, les régimes de retraite complémentaire ont remis le 29 septembre un prix de 3 500 euros à l'Ehpad de Pornic (44) pour son projet « Les enfants et les personnes âgées, protecteurs des oiseaux et des insectes du jardin ».

Centré à la fois sur le lien entre les générations et sur la protection de l'environnement, le projet a mobilisé les 115 résidents de l'Ehpad et des enfants d'une école primaire et d'une Maison d'enfants voisines. Ensemble, ils ont réalisé des mangeoires, des nichoirs, des refuges à insectes ainsi que des carrés potagers. « Ce projet permet bien sûr de créer ou de recréer du lien entre les générations autour d'un projet commun,

a déclaré Sylvette Gantier, animatrice de l'Ehpad. C'est aussi un moyen de redonner confiance dans leurs possibilités aux aînés qui ont pu montrer leur savoir-faire et transmettre leurs connaissances de la nature, des oiseaux et des insectes aux plus jeunes. »

Cette action s'inscrit dans l'un des engagements pris par l'action sociale Agirc-Arrco d'introduire une démarche de développement durable au sein de ses établissements pour personnes âgées. Un engagement qui s'est traduit par la publication, début septembre, du guide *Développement durable et responsabilité sociétale des entreprises à l'usage des établissements pour personnes âgées*.



© Sylvette Gantier



## COMMUNICATION



### Les retraites complémentaires Agirc-Arrco

Journaliste spécialisé dans les questions de protection sociale, François Charpentier a enseigné au Celsa et à Sciences Po. Il est notamment l'auteur de *Retraites complémentaires. Histoire et place des régimes Arrco et Agirc dans le système français*, (Economica, 2014). Dans ce nouvel ouvrage, publié aux éditions PUF, dans la collection *Que sais-je ?*, l'auteur rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le régime de retraite complémentaire des cadres (Agirc), fusionnera avec celui des non-cadres (Arrco). Pourquoi ce rapprochement ? Selon quelles modalités ? Quelles seront les solutions de remplacement pour les cadres ?

Afin de comprendre les enjeux de cette réforme et en mesurer les conséquences, il faut revenir aux origines de ces régimes qui, au lendemain de la guerre, ont permis de sortir les personnes âgées de la misère en leur dispensant des revenus décents. ■■■■■



## INSTANCES

### Les 30 ans du CTIP

En juillet, le CTIP a célébré ses 30 ans d'engagement dans la protection sociale complémentaire collective. Pour l'occasion, un livre événement a été publié : il retrace de façon concise les évolutions économiques et réglementaires qui ont abouti à ce que sont aujourd'hui les institutions de prévoyance et les groupes de protection sociale, à la fois sur le plan des valeurs et de la gouvernance. En invitant les journalistes



## ÉCONOMIE ET STATISTIQUES

### Insee : le niveau de vie des Français en 2014

Tous les ans, en septembre, l'Insee publie dans sa collection *Insee Première* les statistiques de référence sur les inégalités de niveaux de vie et la pauvreté monétaire de l'année N-2. En 2014, en France, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 150 euros annuels, un montant proche de celui de 2013 en euros constants. Il stagne depuis le début de la crise, en 2008. Les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 770 euros. Les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie au moins 3,5 fois supérieur, au-delà de 37 260 euros. Après deux années de baisse, les inégalités globales se stabilisent en 2014. Depuis le début de la crise économique, les inégalités se sont un peu plus réduites en France que dans le reste de l'Union européenne à 27. Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 008 euros mensuels. La pauvreté ainsi définie touche 14,1 % de la population, proportion stable par rapport à 2013. La situation vis-à-vis de la pauvreté est grandement dépendante du statut d'activité ainsi que de la situation familiale. 36,6 % des chômeurs vivent au-dessous du seuil de pauvreté, 35,9 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres en termes monétaires. ■■■■■



sur le web : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1614](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1614)



sur le web : <http://ctip.asso.fr/>



## DROIT ET RÉGLEMENTATION

### Paramètres de fonctionnement des régimes pour 2017

En application des dispositions de l'accord du 30 octobre 2015 : au 1<sup>er</sup> novembre les valeurs de points de retraite Agirc et Arrco sont maintenues à leur niveau fixé au 1<sup>er</sup> avril 2015.

Salaire de référence (prix d'achat d'un point de retraite). Les salaires de référence pour 2017 sont revalorisés de 3,4 % et s'établissent :

Agirc	0,4352 €
Arrco	1,2513 €*

Agirc	5,6306 €
Arrco	16,1879 €

Agirc	Garantie minimale de points <sup>1</sup> (GMP)
Cotisation mensuelle (% d'appel inclus)	70,38 € (soit 844,56 euros/an)

(1) La cotisation GMP permet d'inscrire 120 points de retraite par an au compte des salariés à temps plein affiliés à l'Agirc dont le salaire est inférieur au plafond de la Sécurité sociale ou le dépasse de peu (salaire charnière).

\* Une erreur s'est glissée dans le n° 138 - Septembre 2016, il faut lire : valeur du point Arrco : 1,2513 €



## ÉCONOMIE ET STATISTIQUES

### Les Cahiers études et statistiques n°2 sont parus

Le deuxième numéro des « Cahiers études et statistiques » de l'Agirc-Arrco vient d'être publié avec pour thème les salaires des cotisants du secteur privé en 2014. Salaire mensuel moyen des cadres et des non-cadres, disparités salariales selon le genre, l'âge, la situation géographique, le secteur d'activité ou encore la taille de l'entreprise : la publication passe au crible les caractéristiques des salaires des 18 millions de cotisants des régimes de retraite complémentaire du secteur privé.

Parmi les principaux enseignements, on retiendra que si le salaire moyen d'un cadre est environ deux fois plus élevé que celui d'un non-cadre, il progresse moins rapidement. Même constat concernant les salaires des hommes et des femmes : les revenus de ces dernières restent moins élevés que ceux de leurs collègues masculins, mais progressent plus vite, réduisant ainsi l'écart. Dans quelles régions ou secteurs d'activité les salaires sont-ils les plus élevés ? Quel est l'impact du temps partiel ou des parcours catégoriels sur les niveaux de salaires ? Quelle est la situation des cotisants Agirc et Arrco au moment de leur passage en retraite ? Pour trouver des réponses à ces questions, consultez ou téléchargez le numéro 2 des « Cahiers, études et statistiques ».



sur le web : <http://www.agirc-arrco.fr/documentation-multimedia/les-cahiers-etudes-statistiques/>



## INSTANCES

### Une approche pluridisciplinaire de la retraite

Coordonné par Isabelle Bridenne, responsable des études à la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des dépôts (CDC), ce numéro de la revue *Retraite et société*, présente dans une version aboutie les travaux de six des auteurs ayant participé au dernier séminaire scientifique de la CDC :

- Yves Dubois et Anthony Marino, de l'Insee, s'intéressent au rendement du système de retraite et à son évolution de génération en génération.
- Claire Lefrançois, de l'UMR Citerais, a effectué des entretiens auprès de quinquagénaires chômeurs, anglais et français pour analyser les facteurs qui peuvent expliquer le départ à la retraite des personnes en situation de chômage.
- Mickaël Ciccotelli, de l'université de Paris-Dauphine, se penche sur les fins de carrière et sur le rôle des organisations patronales - en tant qu'elles participent directement à la construction des politiques de l'emploi par le biais de la gestion paritaire de l'assurance chômage et



## ACTION SOCIALE



### De la silver économie à la silver autonomie

Dans le cadre de sa politique de prévention de la perte d'autonomie, la Cnav a publié un rapport « De la silver économie à la silver autonomie » qui s'inscrit dans les grandes orientations de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Celui-ci formalise l'ambition de l'Assurance retraite : inciter les acteurs de la silver économie à développer des innovations numériques et technologiques en faveur du bien vieillir de tous les retraités et du maintien de l'autonomie des plus fragilisés.

Depuis 2015, la Cnav a financé 63 projets d'initiative territoriale sur les champs de sa politique de prévention : adaptation des logements individuels, soutien aux lieux de vie collectifs non médicalisés, prévention à domicile, lien social, aide aux aidants, ou encore accompagnement des publics fragiles.

D'un montant total de près de 7 millions d'euros, ces 63 projets sont en cours et feront tous l'objet d'une évaluation visant à déterminer leur effet, leur accessibilité financière et les conditions de leur réplcation sur d'autres territoires.



sur le web : [https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/files/live/sites/pub-bootstrap/files/pdf/rapports-documents-reference/Rapport\\_silver-economie-a-Silver-autonomie.pdf](https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/files/live/sites/pub-bootstrap/files/pdf/rapports-documents-reference/Rapport_silver-economie-a-Silver-autonomie.pdf)



sur le web : <http://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/retraite-et-societe-n-73-juin-2016.html>



## AGENDA 2016

novembre  
8

- Comité des directeurs Agirc-Arrco
- Conseil d'administration de l'association d'employeurs

novembre  
9

- Commissions financières de l'Agirc et de l'Arrco

novembre  
15 au 17

- 10<sup>e</sup> édition du Salon des services à la personne, Paris
- 4<sup>e</sup> édition de la Silver Economy Expo, Paris

novembre  
16

- Commissions sociales de l'Agirc et de l'Arrco

novembre  
18

- Commissions techniques et administratives de l'Agirc et de l'Arrco

novembre  
21 au 25

- Journées Information Retraite Espagne, à San Sebastian

novembre  
22

- Remise des prix Trophée Color'z, à Lyon

novembre  
23

- Commission paritaire plénière
- Réunion du COR : Le compte personnel de prévention de la pénibilité et l'état de santé des seniors

novembre  
24

- Commissions informatiques de l'Agirc et de l'Arrco

novembre  
29

- Prix « entreprises & salariés aidants », ministère des Affaires sociales et de la Santé, Paris

novembre  
30

- Instance de coordination Agirc - Arrco - CTIP
- Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation



## NOMINATIONS

### AGIRC

- Le Medef a désigné **Philippe Laffon** en remplacement de **Jean-Pierre Fine** pour siéger dans le collège des employeurs au conseil d'administration de l'Agirc et à ce titre dans les instances suivantes :
- les commissions instituées par l'article 18 C des statuts de l'Agirc :
    - Commission technique et administrative
    - Commission informatique
  - la commission paritaire de l'Agirc
  - la réunion commune des commissions paritaires de l'Agirc et de l'Arrco.



## DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE

### Le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie

La Cour des comptes a publié un rapport sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie : une organisation à améliorer, des aides à mieux cibler. La proportion des personnes âgées de 80 ans et plus dans la population française devrait doubler entre 2010 et 2060, et leur nombre atteindre alors 8,4 millions. Simultanément, le nombre de personnes âgées dépendantes devrait passer à 2,3 millions. Pour les personnes concernées et leur famille, la perte d'autonomie est psychologiquement difficile à vivre. Elle l'est aussi financièrement. La question des modalités de la prise en charge de la perte d'autonomie se posera de manière accrue, dans un contexte de ressources publiques limitées. La loi du 20 juillet 2001, en créant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), a favorisé le développement de services de soins et d'accompagnement à domicile, ainsi que de nouvelles formules intermédiaires (accueil de jour, hébergement temporaire). L'offre de prestations a ainsi connu une amélioration significative, tant en quantité qu'en qualité, mais la connaissance des besoins, l'information des bénéficiaires et le pilotage de cette politique demeurent insuffisants. La Cour estime donc nécessaire d'améliorer l'organisation de la politique de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et de cibler de manière plus efficace les aides correspondantes. Elle propose pour cela un certain nombre de recommandations à découvrir dans le rapport.

**Le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie - rapport public - Paris : Cour des comptes, juillet 2016 - 198 p.**